

**Le revenu de citoyenneté dans un
contexte de mondialisation :
du projet de société à la récupération**

déposé à l'assemblée générale du
6 juin 2001

Si l'on part du postulat que l'emploi, c'est fini, on se prive d'un important terrain de lutte, celui de l'entreprise et du rapport capital-travail qui a toujours été – et continue largement d'être – central dans la construction des rapports de force sociaux. (...) Dans sa version libérale, le revenu minimum est conçu comme une aumône aux inemployables qui permet ensuite d'avoir les coudées franches pour libéraliser le marché du travail et supprimer le Smic en limitant les risques d'explosion sociale.
Avenue du plein emploi, (ATTAC)

Il faut s'attaquer au problème de la pauvreté

En 1995, une équipe de recherche de l'Université de Montréal, dirigée par Christopher McAll, publiait une étude sur les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistées sociales. Selon cette étude, les personnes assistées sociales sont confrontées à quatre barrières : la pauvreté, la discrimination et les préjugés, la difficulté d'accès à des formations qualifiantes et le système d'aide sociale lui-même. Par ailleurs, il existe un grand nombre de travailleuses et de travailleurs qui vivent aussi dans la pauvreté. Au Canada, il s'agit de 5,1 millions de personnes, travailleuses ou assistées sociales. Le revenu de citoyenneté vise à améliorer le sort de ces personnes en s'attaquant à un système qui ne permet plus de limiter les dommages créés par une société où dominent les valeurs néolibérales.

Une définition du revenu de citoyenneté² :

Il n'existe actuellement aucun pays qui a appliqué un modèle de revenu de citoyenneté et ce, même si l'idée circule largement à travers plusieurs pays, particulièrement en Europe et aux États-Unis. Les travaux sur le revenu de citoyenneté demeurent donc théoriques et il est impossible d'en évaluer les impacts. Ainsi, on ignore quelles seraient les conséquences réelles d'une telle mesure sur l'emploi et sur l'économie ou sur le comportement des gens et des entreprises.

Dans son document : *l'allocation universelle, fondements et enjeux*, François Aubry propose une définition optimale du revenu de citoyenneté :

« L'allocation universelle consisterait en un revenu versé inconditionnellement à tout individu (citoyen ou résident), sans égard à ses ressources financières, et suffisant pour le maintenir hors de l'état de pauvreté. »

Ce revenu de base serait accordé à chaque personne peu importe qu'elle ait d'autres revenus, qu'elle travaille ou non. Le revenu de citoyenneté serait versé également à tous les citoyens mais

¹ Smic : En France, l'équivalent de l'aide sociale du Québec

² Pour le présent document, nous utiliserons le terme *revenu de citoyenneté* qui devra être compris selon la même définition que *l'allocation universelle*, telle que définie par François Aubry.

une partie ou la totalité de celui-ci serait récupérée par des mesures fiscales pour les contribuables dont les revenus dépassent un certain seuil.

En plus d'une révision en profondeur de la fiscalité, ce programme serait financé par les sommes qui sont actuellement consacrées aux programmes sociaux qui ne seraient plus nécessaires et qui pourraient alors être abolis.

Le revenu de citoyenneté prendrait diverses formes et plusieurs modèles sont proposés. Selon son niveau et l'étendue de son application, il remplacerait un plus ou moins grand nombre de programmes sociaux existants. Il pourrait, par exemple, remplacer l'aide sociale, la pension de sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti, l'aide au logement, l'allocation unifiée pour enfants, le programme de prêts et bourses, les crédits d'impôt personnels et ceux pour personnes à charge, les crédits pour la TPS et TVQ, etc. Certains proposent aussi l'abolition des programmes d'assurances sociales tels l'assurance-emploi, le régime des rentes, le régime de protection contre les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Enfin, selon François Aubry, devant les difficultés économiques et politiques que rencontre le projet d'un revenu de citoyenneté optimal, « les modèles d'allocation universelle qui sont le plus sérieusement étudiés aujourd'hui reposent tous sur un certain nombre de compromis par rapport à un ou à plusieurs éléments constitutifs de l'allocation universelle optimale. Selon telle ou telle proposition, le niveau de l'allocation sera plus ou moins élevé, l'inconditionnalité plus ou moins pure, l'universalité plus ou moins étendue. »

Le revenu de citoyenneté dans une stratégie de lutte à la pauvreté

Dans une véritable stratégie de lutte à la pauvreté, un revenu de citoyenneté serait un moyen qui pourrait solutionner les problèmes de chômage, d'exclusion et de transformation du travail, en réduisant les inégalités sociales.

Selon ses tenants, le revenu de citoyenneté, dans sa forme optimale, permettrait une meilleure répartition des richesses collectives. Il améliorerait de façon significative le sort des plus démunis en leur permettant, notamment, de cumuler leur allocation et leurs revenus de travail. Il améliorerait les perspectives de celles et de ceux qui ont un emploi peu rémunérateur. Un revenu garanti augmenterait aussi l'autonomie des travailleuses et des travailleurs face aux employeurs. Les jeunes pourraient étudier sans s'endetter, les femmes et les hommes pourraient choisir plus aisément de rester à la maison pour prendre soin de leurs enfants. Les travailleuses et les travailleurs pourraient choisir de retourner aux études durant une période donnée, en gardant une certaine indépendance financière. Enfin, le revenu de citoyenneté limiterait l'exclusion en permettant une plus grande intégration à la société en dehors du travail.

Dans leur *Manifeste pour un revenu de citoyenneté*, Michel Chartrand et Michel Bernard soulignent qu'un revenu inconditionnel mettrait fin aux tracasseries et aux humiliations et permettrait une plus grande liberté face aux choix de son travail. Cela permettrait une réduction notable des coûts induits par la pauvreté et l'exclusion.

Le droit au travail

Les syndicats, au nom de la dignité humaine, ont traditionnellement donné priorité au droit au travail. Le revenu de citoyenneté vient remettre en question ce principe selon lequel c'est par le travail qu'on peut le mieux favoriser l'accomplissement individuel et pleinement intégrer la société.

Dans son livre, *Un revenu garanti pour tous*, François Blais, professeur en science politique et défenseur d'un revenu de la citoyenneté, définit le « droit au travail » comme étant plutôt le « droit de ne pas travailler ». Il précise que le revenu de citoyenneté permettrait de « suppléer aux faiblesses redistributives du marché par des mécanismes de transferts qui, eux, c'est du moins à espérer, obéissent entre autres à des règles de solidarité explicites ».

Selon certains points de vue, l'idée du revenu de citoyenneté s'est imposée à cause des changements reliés au monde du travail, particulièrement issus des nouvelles technologies, et il devient impossible de revendiquer le plein-emploi comme projet de société. Ce point de vue a été popularisé à la fin des années 1990, entre autres par Jeremy Rifkin (dans *La Fin du travail*). Selon cette vision, l'incapacité de notre économie de marché de fournir du travail pour tous fait en sorte qu'il nous faille trouver des solutions pour les nombreux exclus qu'elle a créés et qu'elle continuera à créer. Le revenu de citoyenneté est une de ces solutions.

De plus en plus de voix s'élèvent contre cette vision catastrophique de la société basée sur le salariat. Ainsi, dans son document, François Aubry reprend un certain nombre d'arguments qui vont à l'encontre de la thèse de la « fin du travail ». À titre d'exemple, « le nombre d'heures travaillées et le nombre d'emplois salariés continuent d'augmenter dans la majorité des pays du monde ». On observe aussi « que de très nombreux besoins dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation, en environnement ou dans les secteurs des loisirs et de la culture ne sont toujours pas satisfaits; l'emploi rémunéré demeurera sans doute pour longtemps la meilleure façon de répondre à ces besoins ».

Dans un document intitulé « Avenue du plein emploi », l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC), confronte, elle aussi, cette théorie : « L'argument central des tenants de la fin du travail demeure la révolution informationnelle qui provoquerait des gains de productivité fulgurants... Or, la majorité des consommateurs ne sont pas submergés par une masse de marchandises produites en un clin d'œil ou de services high tech; c'est même tout le contraire, avec un blocage à peu près universel du salaire, la montée de la précarité et de la pauvreté. Ceci est incompréhensible : qui dit énorme productivité dit énorme quantité de biens et services produits, donc surabondance au moins potentielle. Il manque décidément plusieurs maillons dans le raisonnement. »

Le modèle néolibéral

On le sait, les gestes posés par les gouvernements pour lutter contre la précarité et la pauvreté sont empreints du néolibéralisme et répondent aux impératifs de la mondialisation des marchés. Par exemple, à l'instar des autres gouvernements des Amériques, celui de Québec utilise de plus en plus des mesures coercitives afin d'obliger les personnes assistées sociales à intégrer le marché du travail. Ces mesures et programmes sont plus ou moins efficaces et on peut se questionner sur leurs

véritables objectifs. Servent-ils véritablement la cause des sans-emploi ou servent-ils uniquement à réduire les statistiques faisant état du chômage afin de répondre aux pressions des organisations internationales et autres agences de cotation ? Par ailleurs, ces mesures créent trop souvent du *cheap labor* et contribuent parfois à compenser par des emplois de moins bonne qualité ceux qui ont été perdus, notamment lors de différentes opérations de rationalisation des services publics aussi commandées par les forces économiques dominantes.

Tout comme il utilise des mesures d'intégration à l'emploi dans une logique capitaliste, il y a gros à parier qu'en ce qui a trait au revenu de citoyenneté, un gouvernement comme celui du Parti québécois, serait plus enclin à adopter un modèle néolibéral. Alors que nous militons avant tout pour améliorer les conditions de vie, la mise en place du revenu de citoyenneté risquerait plutôt de contribuer à la détérioration des conditions de vie et de travail des personnes.

Le programme électoral de L'ADQ s'inscrit dans cette même logique. On peut imaginer ce que deviendrait un revenu de citoyenneté sous la gouverne de l'Action démocratique. Dans un mémoire sur la fiscalité soumis par l'ADQ, il est écrit que : « Par ailleurs, à moyen et long terme, une réduction des coûts reliés à ce système est envisageable car, comme nous le verrons, l'objectif premier du revenu minimum est de valoriser le travail, donc de remettre les personnes à l'emploi. » Selon le modèle de l'ADQ, le revenu de citoyenneté ne serait pas inconditionnel : « Cela suppose un accompagnement ainsi qu'un soutien adéquat, tâche à laquelle faillit actuellement *Emploi-Québec*. C'est là la responsabilité du gouvernement. En contrepartie, lorsque le gouvernement répond à ses obligations, la personne concernée a aussi une responsabilité, soit celle de collaborer et de saisir de bonne foi les occasions offertes de réintégrer le marché du travail. En cas de refus de prendre cette responsabilité, les versements associés au revenu minimum devront être ajustés. »

D'autres projets de revenu de citoyenneté venant de la droite ont été proposés depuis le début des années 1960 : le projet d'impôt négatif de l'économiste ultralibéral américain Milton Friedman, la proposition de la Commission MacDonald au cours des années 1980 qui a accusé de fortes oppositions de la gauche canadienne et des syndicats, et, plus récemment, le projet du chef d'entreprise, Charles Sirois.

Le revenu de citoyenneté et la mondialisation

Le modèle néolibéral du revenu de citoyenneté est intéressant pour les entreprises parce qu'il pourrait contribuer à une plus grande déréglementation du marché du travail. Ainsi, le fait d'assurer un certain revenu aux travailleurs et travailleuses à même les fonds publics pourrait bien déresponsabiliser le gouvernement de son rôle de législateur, de redistributeur de la richesse et de protection des droits des travailleuses et des travailleurs, laissant le champ libre aux seules lois du marché.

Le modèle néolibéral se situe donc très loin de celui que nous préconisons. Les tenants d'une telle vision utilisent, voire récupèrent, un concept progressiste afin de répondre à leurs objectifs de compressions budgétaires, de désengagement et d'incitation au *cheap labor*. C'est une façon de donner un autre coup de pouce aux entreprises au détriment des personnes, de faire profiter le capital au désavantage du social. En facilitant l'offre de travail à faible salaire, ce modèle s'ajoute

aux mesures coercitives d'intégration à l'emploi préconisées par la très grande majorité des gouvernements des Amériques.

De l'avis même de François Blais, un des avantages du revenu de citoyenneté est qu'il viendrait diminuer les impacts négatifs de la globalisation des marchés en permettant une offre d'emploi à faible salaire : « L'ouverture des marchés ainsi que l'innovation technologique entraînent des conséquences différenciées selon les secteurs d'emplois, même si ce sont en général les employés moins qualifiés qui en font les frais puisque leur travail peut plus facilement être exporté à l'étranger ou réalisé par une machine ou un ordinateur... Bien sûr, les activités financées indirectement par l'allocation universelle ne sont pas nécessairement celles qui pèseront toujours le plus lourd en termes économiques mais l'essentiel est de faciliter une cohabitation plus large entre différentes formes d'activités, d'emplois et de rémunérations pour satisfaire aux nouvelles exigences de notre économie, tout en protégeant mieux ceux pour qui ces changements s'avèrent le plus difficiles à vivre. »

Par ailleurs, lorsque le gouvernement québécois justifie les faibles augmentations du salaire minimum en vantant diverses mesures fiscales (allocations familiales, programme apport, baisse d'impôt, etc.) comme il l'a fait à plusieurs reprises, c'est déjà sur cette voie qu'il s'engage. On peut donc craindre que la mise en place d'un revenu de citoyenneté incite davantage les entreprises à demander l'abolition du salaire minimum en défendant la compétitivité des entreprises et en réduisant le rôle du gouvernement dans une stricte fonction d'intervention fiscale. Plusieurs protagonistes « libéraux de gauche », tel Philippe Van Parijs, proposent que l'introduction du revenu de citoyenneté s'accompagne d'une déréglementation du salaire minimum. François Blais allait dans le même sens, jusqu'à la publication de son livre où il nuance un peu cette position (en remettant le débat au moment où l'on sera en mesure d'assurer un revenu garanti au moins comparable à celui offert par le salaire minimum).

Le coût du revenu de citoyenneté

Le revenu de citoyenneté, tel que nous l'entendons, c'est-à-dire dans sa version optimum, représenterait un coût très important. Selon François Aubry, un revenu de citoyenneté d'un niveau équivalant au seuil de faible revenu de Statistique Canada s'élèverait, en 2001, à environ 16 000 \$ par personne alors que les barèmes d'aide sociale sont actuellement de 6000 \$ pour chaque personne seule prestataire de l'aide sociale.

Plus le montant à distribuer sera élevé, plus l'obligation d'abolir certaines mesures ou programmes existants se posera. Ainsi, si le gouvernement décide d'éliminer l'assurance-emploi, par exemple (ce qui demanderait une négociation avec le gouvernement fédéral, négociation que l'on peut imaginer difficile), certaines personnes pourraient bien se retrouver perdantes par rapport aux prestations qu'elles recevaient sous l'ancien régime.

L'État pourrait aussi être tenté d'abolir des programmes publics comme certains services de santé et d'éducation afin de financer le revenu de citoyenneté tout en justifiant son désengagement. Dans une société où règne le néolibéralisme, c'est presque toujours une formule de financement indirect comme celle-ci qui est encouragée, contrairement à un financement plus direct dans les services. Tous les programmes d'exonération financière (comme ceux qui existaient dans les

garderies avant l'arrivée des places à 5 \$) sont plus avantageux pour les entreprises parce qu'elles leur permettent de hausser les tarifs en confinant le gouvernement dans des mesures de soutien aux « utilisatrices » et « utilisateurs ». C'est à cette logique que répondait le gouvernement fédéral lorsque, plutôt que de chercher à contrôler l'appétit féroce des pétrolières, il a préféré aider les contribuables en leur versant un crédit d'impôt.

Le revenu de citoyenneté permet-il de combattre l'exploitation ?

La question du revenu de citoyenneté n'est pas que théorique. Elle a des implications sur notre capacité à obtenir des hausses salariales, à maintenir un ensemble de mesures sociales équitables. La facilité avec laquelle les gouvernements récupèrent des concepts (tout comme il l'a fait pour l'économie sociale) et des revendications des groupes progressistes afin de répondre à ses impératifs en perpétuant un modèle d'une société capitaliste, devrait nous inquiéter. Nous ne pouvons faire abstraction des pressions exercées par les entreprises pour limiter les hausses de salaires et pour déréglementer toujours davantage. Même si le revenu de citoyenneté peut apparaître attrayant pour les progressistes, dans la conjoncture actuelle, pensons-nous être en mesure d'imposer notre vision du revenu de citoyenneté ? Nous croyons que non et pensons plutôt que la lutte à la pauvreté passera d'abord par la consolidation et l'amélioration des programmes comme l'aide sociale, l'assurance-emploi et l'assurance-médicament et par les combats contre l'exploitation et pour le droit à un travail décent.

Propositions :

Il est proposé

1. **Que** le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) poursuive sa lutte pour l'amélioration et l'universalité des programmes sociaux comme l'aide sociale, l'assurance-emploi et l'assurance-médicament.

2. **Que** dans le cadre du prochain congrès, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) porte une attention particulière à la lutte à la pauvreté, (notamment par le suivi des revendications développées dans le projet de loi cadre pour l'élimination de la pauvreté), au droit au travail et aux questions relatives au plein emploi.

3. **Que** le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) participe activement aux discussions sur le revenu de citoyenneté et y fasse valoir, entre autres, les éléments suivants :
 - a) l'environnement politique néolibéral qui traverse la très grande majorité des réformes que mènent les gouvernements en favorisant l'économie de marché plutôt que le bien-être des citoyens;
 - b) le danger de récupération du revenu de citoyenneté pour répondre aux objectifs poursuivis par le néolibéralisme et la globalisation des marchés;
 - c) le fait qu'un revenu de citoyenneté piloté par des forces néolibérales s'avérerait être un recul pour la population et particulièrement les exclus et les plus démunis.